

Le stationnement (encore) au centre des débats

Stationnement... Qu'il concerne les voitures ou les deux roues, le sujet a une nouvelle fois monopolisé ce lundi la réunion du comité de quartier Lieutaud-Rome-Préfecture.

En début de séance le président Jean-Claude Tricoche a donné des informations sur la requalification du cours Lieutaud - prévue au début de l'année prochaine - et évoqué les questions de sécurité et de nuisances. Avant d'aborder le sujet du jour...

Jean-Luc Ricca, conseiller municipal chargé de la circulation et du stationnement a explicité la mise en place depuis le 1^{er} janvier, du forfait post-stationnement (FPS). Antérieurement, le contrôle était assuré par les ASVP, avec un constat: *"20% seulement des Marseillais s'acquittait du péage"*. Aujourd'hui, *"avec l'externalisation du contrôle déléguée à la Sags (société d'assistance et de gestion du stationnement) et les Scancars, nous contrôlons 450 000 véhicules par mois"*.

Puis d'expliquer la faille de février lorsque *"suite à un bug informatique, le système a généré des FPS à tort, dysfonctionnement largement relayé par la presse"*. Aussi, *"le montant du FPS à Marseille (17€) est bien moins élevé qu'à Paris, Lyon ou Bordeaux"*. Parallèlement à ce dispositif, des mesures spécifiques ont été prises pour les résidents (abonnements ramenés de 200 à 140 €),

Et du côté des deux-roues? *"Stationnement anarchique, circulation sur les trottoirs. Il faut que cela cesse. Une étude montre que des solutions sont possibles. Il faut la volonté politique"*, peste Jean-Claude Tricoche. Là encore, Jean-Luc Ricca a développé les actions de la Ville à court et moyen termes concernant les deux-roues. *"Notre volonté est d'accroître les zones de stationnement. Le besoin en centre-ville est estimé à*

"Avec les Scancars, nous contrôlons 450 000 véhicules par mois."

JEAN-LUC RICCA

environ 6 000 places. En 2015 nous disposions de 1 190 places. Fin 2018, nous aurons un potentiel de 3 287 places. Nous devons continuer au même rythme". Pour l'instant, malgré l'encombrement des voies, *"nous ne souhaitons pas verbaliser ni tarifier. J'en prends l'engagement jusqu'à la fin de la mandature"*.

Maurice Talazac, adjoint au maire des 6^e-8^e, délégué à la circulation et au stationnement, plaide pour la nécessaire amélioration des comportements des usagers mais aussi de l'implication citoyenne des résidents pour faire remonter les incivilités, via les CIQ, les élus... et la presse.

Ro.D.